

COMITE D'ENTREPRISE

FRANCE MEDIAS MONDE

RAPPORT D'ACTIVITES

2014

## Sommaire

- I. Organisation du Comité
- II. Utilisation de la subvention de fonctionnement
- III. Utilisation des ressources liées aux activités sociales et culturelles
- IV. Description et évaluation du patrimoine
- V. Engagements en cours et transactions significatives
- VI. Points de vigilance et conclusion

## Préambule

Le Comité d'entreprise de France Média Monde est né le 12 décembre 2013.  
En préambule à ce rapport, rappelons quelques faits marquants participants à la construction de ce nouveau CE.

Une fois les vacances de fin d'année passées, il a fallu bâtir ce nouveau CE de A à Z : ouverture de nouveaux comptes bancaires, rédaction d'un nouveau règlement des ouvriers-droit, rédaction de nouvelles règles d'attribution des ASC en fonction de la politique défendue par le Bureau, réaménagement des locaux, gestion de la nouvelle équipe détachée pour accueillir les salariés et suivre la gestion des ASC et du CE, des postes et des procédures de travail ...

FMM a intégré à ses effectifs les deux personnes employées précédemment par le CE de RFI. En plus, l'entreprise a accédé à notre demande de promotion pour ces deux salariées.

Les délégués syndicaux ont aussi négocié un accord d'entreprise atypique portant sur les subventions et moyens du CE. Les discussions ont pris plusieurs mois pour aboutir à des signatures début octobre.

Le Comité a eu aussi à gérer les dévolutions des ex Comités d'établissements. Pour MCD et France 24, le dossier s'est clos en octobre. La dévolution de l'ex Comité d'établissement de RFI n'a pas pu être menée à son terme en 2014.

Le Bureau s'est aussi attelé à la rédaction d'un règlement intérieur, discuté et amendé en séance à plusieurs reprises pour une date d'effet au 1er janvier 2015.

Le Bureau du Comité a proposé à l'instance une politique des ASC fondée sur le mariage des différentes pratiques et avantages proposés dans les ex Comités d'établissement de RFI, France 24 et MCD. Le Comité d'entreprise de FMM est constitué des ADN de ces trois ex structures.

Le lourd dossier du CI-ORTF s'est conclu par une convention en toute fin d'année.

Tous ces paramètres de lancement et de mise en place progressive d'une nouvelle structure font de 2014 une année atypique.

## **I. Organisation du Comité**

Le Comité d'entreprise de France Médias Monde est composé de 23 titulaires et 23 suppléants comme négocié avec les syndicats représentatifs dans le protocole préélectoral du 18 septembre 2013.

Le Comité compte aussi 4 représentants syndicaux nommés par la CFDT, la CFTC, la CGT et FO.

Le Comité possède 5 commissions facultatives (Loisir, enfant, restauration, technologie, tripartite) en plus des 4 commissions obligatoires (économique, formation, information et aide au logement, égalité professionnelle).

Le Bureau du Comité est composé d'un Secrétaire (Ludovic Dunod – CFDT), d'une trésorière (Hélène Drouet – CFTC) et d'un secrétaire adjoint (Athanas Jamo – CFTC).

Le comité s'est réuni 24 fois en séances plénières (dont 7 CE extraordinaires). Certains ordres du jour ce sont déroulés sur plusieurs jours. Le Comité a passé en totalité 30 jours en séance plénière (soit un mois et quasiment deux semaines en jours ouvrés). La moyenne de participation des élus et représentants syndicaux, selon les feuilles de présence, est de 27,5 personnes/séance. Le Comité s'est aussi réuni deux fois en séance préparatoire (une consacrée au CI-ORTF et une autre au règlement intérieur). Le Comité s'est aussi réuni un après-midi lors de la convocation du collège désignatif du CHSCT le 5 mars.

Le Comité emploie 3 salariées à temps plein, mises à disposition par FMM. Elles travaillent pour les ASC et le fonctionnement du Comité.

## II. Utilisation de la subvention de fonctionnement

### A. Les activités d'expertise et les missions économiques :

#### Expert-comptable dévolutions :

Le cabinet CEC-Expertises a été choisi pour assister le Comité dans l'exercice des trois dévolutions obligatoires (résolution du 14 février 2014). L'expert-comptable est Mr Yannick Lechevalier, assisté de Mr Stanislas Klein.

**Coût\* : 19740 €**

\* les dévolutions n'étant pas terminées, nous inscrivons ici le coût constaté en 2014. Il sera certainement supérieur à la fin de toutes ces opérations, réparties sur plusieurs exercices.

Le cabinet a aussi établi les comptes 2013 du CE de France 24. Lors de la dévolution en octobre, il a été acté que cette mission, à la charge du CE de France 24, serait réglée par le CE de FMM grâce au solde transmis.

**Coût : 3168 €**

#### Expert-comptable assistant le Comité dans l'examen des comptes de l'entreprise :

Le Comité n'a pas missionné d'expert-comptable pour les comptes de l'entreprise en 2014. Il en a choisi un en 2015 pour les comptes 2014 incluant également une mission sur les comptes 2013.

#### Expert-comptable des comptes du CE :

Le Comité a choisi Carole Grellier du cabinet Compac (résolution du 19 novembre 2014).

**Coût provisionné : 9600 €\***

\*Le travail ayant été très fastidieux sur cet exercice, nécessitant des jours supplémentaires pour passer d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement, le coût final pourrait être supérieur.

### B. Les dépenses relatives à la formation économique des élus :

Les coûts de formation des élus et représentants syndicaux du Comité sont pris en charge par FMM. Le CE n'a donc aucune dépense relative à la formation économique des élus (ou toute autre dépense de formation d'élus).

Selon les informations transmises par la DRH, FMM a organisé une session de formation en groupe pour les élus les 4 et 5 juin 2014 ayant pour titre « Le CE : fonctionnement, attributions, obligations » ainsi qu'une session pour le Secrétaire et la Trésorière titrée « gérer le budget et tenir la comptabilité du CE » les 20 et 21 novembre 2014.

**Coût total pour FMM : 11 418 € HT**

### C. Les dépenses de communication avec les salariés de l'entreprise :

Les frais de communication s'élèvent à **1828 €**. Il s'agit de 50% des factures de la licence et du nom de domaine du site Internet du Comité fourni par la société Admin. Il permet de diffuser à l'ensemble du personnel les ODJ et les PV des séances plénières du Comité

ainsi que le bilan comptable, le rapport d'activité, le nom des membres du Comité, le règlement intérieur et des informations générales sur le fonctionnement d'un CE.

Pour information, 1828 € ont donc été aussi dépensés en frais de communication via le site Internet pour les ASC.

(le coût global de gestion du site Internet est tout de même à minorer puisque la société Admin nous a consenti une ristourne de 500 €, mais sur une facture plus large où il est difficile de dégager, à prorata, ce qui pourrait être imputé au site Internet, tant pour le fonctionnement que pour les ASC).

Par ailleurs, 130 communiqués (fonctionnement de l'instance et ASC) ont été envoyés par mail aux adresses professionnelles des salariés via Outlook fourni par l'entreprise. Aucun coût pour le Comité.

#### D. Les autres frais de fonctionnement :

##### Assurance :

Le Comité a souscrit un contrat d'assurance multigaranties à la Macif pour une formule « essentielle ».

Selon le Code du travail, l'entreprise rembourse obligatoirement les cotisations d'assurance versées par le Comité pour garantir sa responsabilité civile.

FMM a donc remboursé 767 € au Comité.

**Coût final de l'assurance pour le Comité : 87 €**

##### Matériel :

Le Comité n'a acheté aucun matériel de valeur en 2014.

##### Fournitures - Consommable :

Fournitures nécessaires au fonctionnement des différentes activités du Comité.

**Coût : 1403,63 €**

##### Frais de représentation et de déplacement :

Accueil de visiteurs, experts ou prestataires dans nos bureaux (café, boissons, restaurant, etc) ainsi que déplacements (transports, nuités, etc)

**Secrétaire : 78,85 €**

**Le Comité : 70,90 €**

##### Comptabilité\* :

Pour assurer sa gestion comptable, le Comité s'est doté d'un logiciel et d'une assistance comptable fournis par la société Admin.

**Coût : 5130 €**

Comme pour le coût du Site Internet, il s'agit ici de la moitié de la facture concernant le fonctionnement courant du logiciel de comptabilité I-Deal fourni par la société Admin et l'assistance comptable (résolution votée en séance plénière du CE le 8 décembre 2014).

##### Remboursement de salaires :

Selon l'accord d'entreprise atypique, le Comité rembourse à FMM 50% du salaire chargé de la personne mise à disposition pour aider à la gestion du fonctionnement de l'instance.

**Coût : 34 570 €**

Formation du personnel mis à disposition :

Pour former le personnel mis à disposition par FMM au logiciel de vente et de comptabilité, le Comité a organisé 2 sessions de formation en 2014 animées par la société Admin.

**Coût : 2258 €**

Remboursement sténotypie :

Selon l'accord d'entreprise atypique, le Comité rembourse à FMM 30.000 € des coûts de sténotypie nécessaires aux séances plénières.

**Coût : 30 000 €**

Frais de documentation :

Le Comité a provisionné **1241,06 €** pour le règlement d'une procédure d'injonction pour un impayé dû aux Editions Législatives par le Comité d'établissement de RFI.

Frais d'assistance juridique :

Le Comité a passé un contrat avec la société SMC, spécialisée dans l'aide juridique aux instances et élus. Le contrat donne accès pour tous les élus (CE, DP et CHSCT) à une lettre d'information et à des consultations téléphoniques avec un juriste.

**Coût : 3327 €**

Frais bancaires :

**Coût : 62 €**

Impôts :

Le Comité a payé **511 €** d'impôts sur les intérêts du livret épargne.

### **III. Utilisation des ressources liées aux activités sociales et culturelles**

#### **A. Descriptif et lieu de réalisation des activités :**

Ventes au bureau d'accueil des salariés dans les locaux de FMM :

##### **Billets de cinéma subventionnés :**

8 billets maximum par mois et par ouvrant-droit (UGC, Pathé-Gaumont, MK2, TS30, CGR).

5€ le billet subventionné.

Billets parc d'attraction subventionnés :

6 billets maximum par an par ouvrant-droit pour le Parc Astérix et Disneyland Paris confondus.

Parc Astérix : 15 €

Parc Disney Adulte (1jour, 1 parc) : 28 €

Parc Disney Enfant (1jour, 1 parc) : 24 €

Parc Disney Adulte (1jour, 2 parcs) : 40 €

(Le CE a rappelé dans ses communiqués, sur son site Internet mais aussi par affichage permanent au bureau d'accueil des salariés que les journalistes avaient droit à 1 billet gratuit par an de la part de Disneyland Paris et de deux billets gratuits par an de la part du Parc Astérix en contactant les services de presse respectifs).

##### **Billets parc aquatique Aquaboulevard subventionné :**

6 billets maximum par an par ouvrant-droit.

Aquaboulevard Adulte : 10 €

Aquaboulevard Enfant : 6 €

##### **Billets de spectacle, expositions, salons, parc d'attraction, zoos, rencontres sportives subventionnés via la plateforme France Billet :**

60 % de réduction dans la limite d'une subvention de 150 €/ an, par ouvrant-droit.

##### **Contremarques clubs de sport :**

1 contremarque par ouvrant-droit\*

Forest Hill : 350 € (reconduction à 279 €)

Club Med Gym Club : 480 €

Vit'Halles : 300 €

Cercle de la forme : 300 €

Waou : 800 €

\* Les salariés ayant optés pour la contremarque sport ne peuvent pas bénéficier de la prise en charge d'une facture activité sport/culture.

##### **Abonnement à la presse jeunesse :**

Le CE subventionne à hauteur de 33% un abonnement annuel de la presse jeunesse du groupe Bayard-Milan pour les enfants des ouvrants-droit de 0 à 17 ans.

*Au-delà des seuils fixés par les règles d'attribution des ASC, les billets ou abonnements mentionnés ci-dessus sont vendus à tous les salariés au prix courant.*



**Cesu :**

Le CE de FMM met à la disposition jusqu'à 300 € de Cesu par an/salarié, subventionnés à 33%.

**Balles de babyfoot :**

1 € la balle (vente subventionnée)

**Billets zoo de Vincennes :**

non subventionnés, vendu au prix coutant

Enfant 3-11 ans : 11 €

Jeunes 12-25 ans : 14 €

Adultes : 16,50 €

(Le CE a rappelé dans ses communiqués que le parc zoologique de Vincennes était gratuit pour les journalistes sur présentation de la carte de presse à l'entrée).

**Sécuritest :**

(contrôle technique automobile)

non subventionné, vendu au prix coutant négocié

70 €

**Ventes au bureau d'accueil des salariés dans les locaux de FMM / opérations exceptionnelles :**

**Fin mars :**

60 pass festivals

(un billet ouvrant-droit et un billet accompagnant par salarié/max)

Solidays :

Tarif salarié 1 jour / 50 % : 21 €

Tarif accompagnant 1 jour / 30 % : 29 €

Tarif salarié 3 jours / 50 % : 46 €

Tarif accompagnant 3 jours / 30 % : 64,50 €

Rock-en-Seine :

Tarif salarié 3 jours / 50 % : 59,50 €

Tarif accompagnant 3 jours / 30 % : 83,50 €

**27 août – 5 septembre :**

Parc Aquatique Aquaboulevard

Pour ceux qui n'ont pas encore utilisé leur quota de billets subventionnés :

Enfants 3-11 ans : 3,5 €

Adultes : 6 €

Pour ceux qui ont utilisé leur quota de billets subventionnés :

Enfants 3-11 ans : 9 €

Adultes : 16,5 €

**Fin septembre :**

Opération spectacle 70% de réduction

(2 places max par salarié)

Angélique Kidjo à la Cigale le 14 octobre / 10 places / 11€

Shaka Ponk à Bercy le 20 novembre / 20 places / 14 €  
Lady Gaga à Bercy le 24 novembre / 16 places / 32 €  
Tosca à l'Opéra Bastille / 20 places / 65 €  
« Quidam » - Cirque du Soleil à Bercy / 30 places / 21 €

**14 octobre – 28 novembre (prolongé jusqu'au 31 décembre) :**

Contremarque Forest Hill Pacha Forme : 200 €

**Novembre :**

Quota mensuel de billets de cinéma plus subventionné que d'habitude et vendu 3 €/billet.

Opération spectacle 70 % de réduction :

(2 places maximum par salarié)

Crazy Horse (billet non daté) / 30 places / 34 €

« Le bal des Vampires » au théâtre Mogador le 10 décembre\* / 20 places / 22 €

\* représentation annulée par la production. Les reports seront pris aux dates souhaitées par les salariés tirés au sort.

« Perruques » - Jonathan Lambert, théâtre du Rond-Point le 15 décembre / 20 places / 12 €

Pour information, en novembre, il a aussi été proposé en opération spéciale mais pour des spectacles ayant lieu en 2015 : « Un américain à Paris » au théâtre du Châtelet, Florence Foresti au Zénith, « Dirty dancing » au Palais des Sports

**Remboursement sur facture :**

Toutes les activités décrites dans cette section sont à l'initiative de chaque salarié et ne sont pas organisées par le Comité.

**Activité sportive ou culturelle :**

Le CE prend en charge 50% de la facture émise au nom du salarié avec la mention « acquittée » sur présentation d'un justificatif, à hauteur de 200 € maximum par année civile. Présentation d'une facture par an et par salarié maximum.

Les salariés ayant optés pour la prise en charge d'une facture activité sport/culture ne peuvent pas bénéficier de la prise en charge de la contremarque sport.

**Vacances adultes :**

Le CE subventionne une partie des frais pour congés, sur présentation d'une ou plusieurs factures émises au nom du salarié ou de son conjoint. Pour cette prestation, un barème basé sur le quotient familial est appliqué pour les salariés en CDI. Les salariés non permanents répondant aux critères du règlement des ouvrant-droits perçoivent 120 €.

Barème de remboursement :

Catégorie A : 400 €

Catégorie B : 350 €

Catégorie C : 300 €

Catégorie D : 250 €

Catégorie E : 200 €

Catégorie F : 150 €

### **Vacances enfants :**

Le CE subventionne une partie de la facture des colonies de vacances, séjours linguistiques ou stage de conduite accompagnée des enfants des salariés ouvriers-droit. Pour cette prestation, un barème basé sur le quotient familial est appliqué.

Le CE subventionne jusqu'à 85% de la facture (dans la limite du barème de la catégorie de remboursement du salarié).

Barème de remboursement :

Catégorie A : 1000 €

Catégorie B : 900 €

Catégorie C : 800 €

Catégorie D : 700 €

Catégorie E : 600 €

Catégorie F : 500 €

Une subvention supplémentaire de 200 € est accordée pour les enfants souffrant d'un handicap physique ou intellectuel et allant dans des colonies de vacances adaptées.

### **Parachute :**

Le Comité accorde 5 subventions de 100 € chacune pour des sauts en tandem et 5 subventions de 300 € chacune pour une formation d'une semaine conduisant à l'autonomie.

Cette activité n'est pas organisée par le CE et reste à l'initiative des salariés.

### **Chèques cadeaux :**

**Naissance :** 80 €

**Pacs/mariage :** 60 €

**Rentrée scolaire :** 40 €

**Noël adulte :** 80 €

**Noël enfant :** 50 €

### **Voyages et linéaires :**

#### **Voyage en groupe :**

Week-end à Lisbonne

30 places

Du samedi 22 au lundi 24 novembre

De 162 € à 270 € selon la catégorie de subventionnement

Fourni par le tour-opérateur Partir

#### **Linéaire été\* :**

Location d'un appartement Pierre & Vacances à Molliets (6 pers) et d'un autre à Cap Esterel (4/5 pers) en juillet et août (9 semaines).

Il s'agit des appartements loués par le CE de France 24 et proposés aux salariés avant la création du CE de FMM. Fin mai, comme il restait des places libres, elles ont été proposées à l'ensemble des salariés de FMM, même si la dévolution n'avait pas encore eu lieu entre les deux instances.

500 € la semaine à Cap Esterel

550 € la semaine à Molliets

Relance le 20 juin pour une promotion de dernière minute :

250 €, 300 € ou 350 € selon la destination et la semaine.

### **Linéaire hiver\*** :

Location d'un ou plusieurs appartements Pierre & Vacances selon les semaines à Belle-Plagne, résidence « Constellations » du 20 décembre au 25 avril\*\*

(4/5 personnes – deux pièces)

De 299 à 498 € selon la semaine et la catégorie desubventionnement

\*Une semaine/salarié

\*\* ce linéaire prévu pour l'hiver 2014-2015 continue sur l'exercice 2015. Pour l'exercice 2014, seules deux semaines sont concernées : 20-27 déc + 27 déc-3 janv.

### **Spectacles** :

#### **Spectacle de Noël** :

Pour les enfants de 4 à 14 ans, accompagnés de leurs parents.

« Astérix, le domaine des dieux » au Grand Rex avec féerie des eaux et paquet de friandises.

Dimanche 27 novembre à 16h15

Intégralement à la charge du Comité

### **Activités sportives, culturelles ou bien-être** :

#### **Atelier vocal** :

Tous les mardis (sauf vacances scolaires) dans les locaux de FMM.

Cette activité se fait conjointement avec l'association « les voix du 115 » de Radio-France.

Convention signée avec La Communauté Inavouable pour les prestations de la professeure de chant. « Les voix du 115 » remboursent 3000 € des frais de la professeure de chant. Le CE de FMM a repris une activité du CE de RFI déjà en cours au moment de la création de l'instance.

Cotisation annuelle : 50 €

#### **Massages** :

3 demi-journées par semaine (sauf vacances scolaires) dans les locaux de FMM (espace aménagé spécialement pour cette activité. Equipement mis à disposition par la masseuse).

Convention passée avec Natacha Virbel – Massages sur l'eau. Le CE de FMM a repris une activité du CE de France 24 déjà en cours au moment de la création de l'instance.

Activité subventionnée à 50%

#### **Manucure** :

Présence du Boudoir des Cocottes devant les locaux de FM (van aménagé). Sans subventionnement. L'activité a été disponible mensuellement entre début février et fin juin.

#### **« La Parisienne »** :

Course de 6,7 km réservée aux femmes. FMM a monté une équipe d'entreprise. Le CE n'était pas l'organisateur mais a participé au financement de l'événement en prenant en charge 15 €/participant avec un montant maximum de 1500 €.

### **Tournoi de football de l'INA :**

Le CE a participé aux frais d'inscription pour que des salariés de FMM participent à ce tournoi.

Le Comité n'est pas l'organisateur de cet événement et la participation de salariés à cet événement reste leur propre initiative.

### **Salsa Club :**

Le CE a remboursé une partie des frais d'achat des costumes pour une démonstration faite devant les salariés à l'occasion de l'apéritif organisé par l'entreprise en juin. Le Salsa Club ne dépend pas du Comité. Ce club de salariés s'est constitué de façon autonome.

### **Ventes de produits au bureau d'accueil des salariés ou en ligne sans subvention :**

Pour les activités mentionnées dans cette section, le Comité n'est qu'un intermédiaire.

### **Toute l'année :**

Confitures Christine Jardin  
4 € le pot

Parfumerie Rive Droite Beauté  
Jusqu'à 30% de remise (parfums et cosmétiques)

### **Périodes spécifiques :**

Champagne Henriot et Ruinart (une commande en juin et une autre en novembre)  
Henriot brut souverain : 19,58 € la bouteille sans étui  
Henriot blanc de blanc : 23,23 € la bouteille sans étui  
Henriot rosé : 24,88 € la bouteille sans étui

R de Ruinart brut : 31,38 € la bouteille sans coffret  
Ruinart rosé : 44,46 € la bouteille sans coffret  
Ruinart blanc de blancs : 44,46 € la bouteille sans coffret  
Ruinart millésimé 2006/2007 : 44,46 € la bouteille sans coffret  
Les opérations spéciales champagne ont eu lieu en juin et en novembre.

Chocolats Jeff de Bruges à prix collectivités (commande du 13 au 24 novembre)

« l'histoire du Brésil au Mondial » par Alexandre Seban, éditions de Boeck (commande en décembre)  
19 € (prix auteur)

« les poireaux de Marguerite » : livraison au CE des commandes des paniers de fruits, légumes et produits régionaux commandés directement par les salariés suite aux communiqués du CE.

### **Divers :**

Mi septembre, installation d'un babyfoot sur le palier du 1<sup>er</sup> étage au 80 rue Camille Desmoulins. Matériel payé pour moitié par l'entreprise.

Organisation d'un tournoi de babyfoot

1<sup>er</sup> prix : un chèque cadeau de 50 € par joueur (100 € de dotation totale)

2<sup>ème</sup> prix : deux billets parc Astérix par joueur (65 € de dotation totale)

3<sup>ème</sup> prix : 5 billets de cinéma UGC par joueur (aucun coût. Dotation prise sur des invitations)

(pas encore achevé à la fin de l'exercice puis abandonné par la suite faute de rencontres entre les différents participants)

### **Séjours enfants et adultes par le CI-ORTF :**

Le Comité a réglé, à parité avec l'entreprise, la facture des séjours enfants et adultes contractés auprès du CE de RFI en 2013 pour des départs en 2014.

### **Partenariats pour faire bénéficier les salariés de FMM de tarifs préférentiels (sans subvention du CE) :**

Le CE de FMM a repris des partenariats du CE de France 24 en signant de nouvelles conventions. Il a aussi signé des conventions avec de nouveaux partenaires. Les signatures se sont principalement échelonnées sur le premier semestre.

Liste des partenaires :

(LD : liaison directe entre le partenaire et le salarié par l'intermédiaire d'un code spécifique au CE de FMM)

Via CE : Le CE de FMM sert d'intermédiaire en encaissant les chèques des salariés et en payant la facture globale au prestataire.)

### **Voyages / Loisirs :**

Club Méditerranée (LD)

Bélambra (LD)

Néméa (LD)

Gîtes de France (LD)

Vacances pour tous (LD)

Homair (LD)

Odalys Vacances (Via CE)

Citadines (Via CE)

Groupe Pierre et Vacances – incluant Maéva et Center Parcs - (LD et Via CE)

Skiset (LD)

### **Culture :**

Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux (LD)

### **Enfants :**

Telligo (LD)

Mondial Junior (LD)

Vacances pour tous (LD)  
UCPA (LD)  
Kinougarde (LD)  
Complétude (LD)

**Produits divers :**

Rive droite Parfumerie (LD ou Via CE)  
Jean Lucas opticien (LD)  
Planète technologie (LD)  
LibertT' (LD)  
Wonderbox (Via CE)  
Crédit Mutuel (LD)

Le CE donne les codes de réservation de l'entreprise pour des tarifs négociés chez Hertz et Avis.

**Organisation d'expositions-ventes sur le palier du 1<sup>er</sup> étage devant le restaurant d'entreprise :**

Plusieurs fois par semaine, des expositions-ventes sont organisées avec des commerçants indépendants.

Le CE n'est qu'un intermédiaire. Il ne demande aucune contribution financière aux exposants et ne prélève aucun % de leur chiffre d'affaire. Il assure cette animation gratuitement.

**Partenariat pour l'installation de distributeurs automatiques de café/boissons chaudes et snacks :**

Le 24 juin 2014, le Comité a signé une convention avec la société D8 pour l'installation :  
Au 2<sup>ème</sup> étage 62 rue C. Desmoulins : 1 distributeur Astro + 2 distributeurs snakki max + 1 distributeur Canto Blue  
Au 6<sup>ème</sup> étage 80 rue C. Desmoulins : 1 distributeur Astro

D8 octroie une ristourne du C.A HT de 5% sur les boissons et les confiseries.

Pour information d'autres distributeurs sont installés à différents étages au 80 rue Camille Desmoulins. La convention avait été passée par le CE de RFI. La dévolution n'étant pas terminée, ces distributeurs font toujours parti du périmètre du CE de RFI.

**B. Données afférentes aux diverses prestations proposées au titre des activités et à leurs bénéficiaires :**

**Ouvrants-droits et bénéficiaires :**

**Ouvrants-droits :**

CDI	1304
CDD	77
PIGISTES *	339
CONTRATS PRO	20
STAGIAIRES	41
FICHES NON RENSEIGNEES	196
<b>TOTAL</b>	<b>1977</b>

\*Dans cette catégorie apparaissent les ouvriers-droit relevant entièrement du régime de la pique et ceux qui cumulent piques et CDD.

**Enfants des ouvriers-droits :**

DE 0 A 4 ANS	322
DE 4 A 14 ANS	661
DE 6 A 16 ANS REVOLUS	653
DE 0 A 16 ANS	1032
DE 16 ANS REVOLUS A 18 ANS	175
<b>TOTAL DE 0 A 18 ANS</b>	<b>1121</b>

Les différentes tranches d'âges renvoient à différentes prestations subventionnées proposées par le CE :

Chèque cadeau rentrée scolaire : 6 -16 ans révolus

Spectacle de fin d'année : 4 -14 ans révolus

Chèque cadeau de Noël : 0 -16 ans révolus

Abonnement presse jeunesse : 0 - 16 ans révolus



## Répartition de la consommation des activités sociales et culturelles :

**Cinéma** (nombre de billets vendus) :

PATHE-GAUMONT	8686
UGC	6074
MK2	3450
TS 30	999
CGR	180
<b>TOTAL PLACES CINEMA</b>	<b>19 389</b>

**Parcs d'attraction, de loisirs ou zoologique** (nombre de billets vendus) :

PARC ASTERIX	551
--------------	-----

DISNEYLAND PARIS 1 parc / 1 jour ENFANT	213
DISNEYLAND PARIS 1 parc / 1 jour ADULTE	509
DISNEYLAND PARIS 2 parcs / 1 jour ENFANT	36
DISNEYLAND PARIS 2 parcs / 1 jour ADULTE	152
<b>DISNEYLAND PARIS TOTAL*</b>	<b>910</b>

\*A cette consommation s'ajoute celle prise avec la subvention France-Billet

AQUABOULEVARD enfant	270
AQUABOULEVARD adulte	618
<b>AQUABOULEVARD TOTAL</b>	<b>888</b>

ZOO DE VINCENNES enfant	71
ZOO DE VINCENNES 12 – 25 ans	21
ZOO DE VINCENNES adulte	218
<b>ZOO DE VINCENNES TOTAL</b>	<b>210</b>

Cette activité n'est pas subventionnée

**Spectacles, expositions, salons** (nombre d'ouvrants droit) :

SUBVENTION FRANCE-BILLET	<b>625</b>
--------------------------	------------

Certains ouvrants-droit utilisent aussi la subvention France-Billet pour des billets Disneyland Paris, Parc zoologique de Vincennes, CinéAqua, Thoiry, Beauval, croisières sur la Seine...

OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	<b>163</b>
----------------------------	------------

Pour 224 places de spectacles proposées

Ce tableau ne concerne que les opérations exceptionnelles spectacles. Les opérations exceptionnelles cinéma, Aquaboulevard, et Forest-Hill sont incluses dans les lignes de consommation de ces différentes prestations (tout comme leur budget).

**Sport et Culture** (nombre d'ouvrants droits) :

CMG	143
WAOU	17
FOREST HILL	77
FOREST HILL reconduction	31
VIT'HALLES	4
CERCLES DE LA FORME	22
<b>TOTAL CONTREMARQUES SPORT</b>	<b>294</b>

REMBOURSEMENT ACTIVITE SPORT /CULTURE	<b>304</b>
---------------------------------------	------------

**Divers** :

CESU (nombre OD)	<b>80</b>
------------------	-----------

SECURITEST (nombre de contremarques)	<b>21</b>
--------------------------------------	-----------

BABY FOOT (nombre de balles)	<b>163</b>
------------------------------	------------

SOUTIEN A L'ACTIVITE PERSONNELLE DE DECOUVERTE DU PARACHUTISME (nombre d'OD)	<b>2</b>
--	----------

OPERATIONS CHAMPAGNE (nombre d'OD)	<b>122</b>
------------------------------------	------------

OPERATION CHOCOLATS JEFF DE BRUGES (nombre d'OD)	<b>52</b>
--	-----------

CONFITURES (nombre OD)	<b>10*</b>
------------------------	------------

\*En commande directe auprès de Christine Jardin. En 2014, il y avait aussi un stock au CE. Les chèques étaient directement libellés à l'ordre de la prestataire et les personnes détachées au CE n'ont pas comptabilisé le nombre d'OD liés à cette prestation non subventionnée.

MASSAGES (nombre d'OD)	<b>172</b>
------------------------	------------

ATELIER VOCAL* (nombre d'OD)	<b>12</b>
------------------------------	-----------

\*L'atelier vocal accueille aussi « Les voix du 115 » de Radio France qui prend en charge une partie du coût du maître de chant.

**Chèques cadeau adultes** (nombre d'ouvrants-droit) :

NAISSANCE	<b>50</b>
PACS - MARIAGE	<b>33</b>
NOEL	<b>1453</b>

**Vacances et voyages (nombre d'ouvrants-droit) :**

SUBVENTION VACANCES CDI	997
SUBVENTION VACANCES CDD ET PIGES	181
<b>SUBVENTION VACANCES TOTAL</b>	<b>1178</b>

Dont :

SUBV 120 € * (**)	198
SUBV 150 € *	224
SUBV 200 € *	276
SUBV 250 € *	235
SUBV 300 € *	110
SUBV 350 € *	86
SUBV 400 € *	49

\* subvention maximum (par exemple certains ouvrants-droit à 150 € n'ont touché que 125 €)

\*\* non permanents

VOYAGE A LISBONNE	<b>17</b>
-------------------	-----------

LINEAIRE HIVER	<b>5</b>
----------------	----------

Ce linéaire continue sur l'exercice 2015

LINEAIRE ETE	<b>15</b>
--------------	-----------

Linéaire réservé par le CE de France 24 avant les élections. 8 ouvrants-droit de France 24 sont partis et 6 de RFI/MCD

CITADINES	<b>6</b>
-----------	----------

Activité non subventionnée

ODALYS	<b>7</b>
--------	----------

Activité non subventionnée

**Enfants :**

CHEQUE CADEAU RENTREE SCOLAIRE (nombre de bénéficiaires)*	<b>593</b>
CHEQUE CADEAU NOEL (nombre de bénéficiaires)*	<b>890</b>

\*Il peut y avoir plusieurs bénéficiaires/OD

BILLETS SPECTACLE DE NOEL	<b>1000</b>
GOUTERS SPECTACLES DE NOEL	<b>450</b>

ABONNEMENTS JEUNESSE SUBVENTIONNES (nombre d'OD)*	<b>52</b>
ABONNEMENTS JEUNESSE NON SUBVENTIONNES (nbre d'OD)*	<b>6</b>

\*Il peut y avoir plusieurs abonnements/OD en fonction du nombre d'enfants à charge par OD

SUBVENTION COLONIE 500 € (nombre d'enfants)	68
SUBVENTION COLONIE 600 € (nombre d'enfants)	10
SUBVENTION COLONIE 700 € (nombre d'enfants)	15
SUBVENTION COLONIE 800 € (nombre d'enfants)	3
SUBVENTION COLONIE 900 € (nombre d'enfants)	1
SUBVENTION COLONIE 1000 € (nombre d'enfants)	1
<b>SUBVENTION COLONIE TOTAL</b> (nombre d'enfants)	<b>98</b>

**C. Tableau comparatif prévisionnel/charges réelles/consommation des Activités Sociales et Culturelles :**

Le tableau ci-dessous détaille les parts subventionnées des activités organisées ou prises en charge par le CE.

Les chiffres des budgets réalisés ont été extraits du logiciel I-Deal, après une ultime recherche le 26 mai 2016.

Objet	Prévisionnel 2014	Réalisé 2014	Nbre Billets ou OD
<b>Cinéma</b>	53 000	54113	19 389 billets
<b>Contremarque sport</b>	200 000	84 900	294 ouvrants-droit
<b>Factures sport/culture</b>	100 000	49 425	304 ouvrants-droit
<b>Chorale</b>	5000	6342	12 ouvrants-droit
<b>Massage</b>	8100	7290	172 ouvrants-droit
<b>France Billet</b>	135 000	69998	625 ouvrants-droit
<b>Voyages groupes</b>		9658	17 ouvrants-droit
<b>Parcs d'attractions Asterix + Disneyland</b>	35 000	32 780	551 + 910 billets
<b>Chèque Kdo <u>naissance</u>, pacs, mariage</b>	3200 1200	4080 2160	50 + 33 ouvrants-droit
<b>Spectacle Noel enfants</b>		13 650	1000 billets
<b>Colonies de vacances</b>		40 450	98 enfants
<b>Vacances adultes</b>	350 000	253 000	1178 ouvrants -droit
<b>Chèque Kdo rentrée Scolaire</b>	24 000	23 720	593 enfants
<b>Cesu</b>	10 000	7750	80
<b>Chèque Kdo Noël enfant</b>		44 500	890 enfants
<b>Opérations exceptionnelles</b>		15 200	163 ouvrants-droit
<b>Convention CI-ORTF facture 2014</b>	45 000	44 784	
<b>Aides Clubs sportifs</b>	5000	984,30	

<b>Abonnements presse enfant</b>	1500	1265	52 ouvrants-droit Pour 60 abonnements
<b>Aquaboulevard</b>	10 000	7915	888 ouvrants-droit
<b>Subv. Salsa club</b>	250	218,70	
<b>Chèque Kdo Noël adulte</b>		116 240	1453 ouvrants-droit
<b>Babyfoot</b>	800	1074	Babyfoot +163 balles
<b>Linéaires été + hiver</b>		0 + 3436	15 + 5 ouvrants-droit
<b>Réserve budgétaire</b>	557 950	894 933	

Le budget prévisionnel ASC 2014 a été présenté lors de la séance plénière du 30 juin 2014. A l'époque, nous avons encore plusieurs inconnues sur des dossiers importants. C'est donc un budget prévisionnel partiel qui a été présenté.

Pour mémoire, voilà ce que disait le début du préambule du document fourni pour le CE du 30/06/2015 :

*« Le premier semestre 2014 se termine et d'importants dossiers pouvant avoir un impact sur le budget des ASC ne sont pas clos : dévolutions, type de liens avec le CI-ORTF, accord atypique sur les subventions du CE.*

*Les salariés sont très nombreux (plus nombreux de semaines en semaines) à ne pas comprendre pourquoi le Comité d'entreprise ne subventionne pas plus d'activités.*

*Entre les demandes légitimes du personnel et les contraintes liées aux dossiers encore en suspens, il faut pourtant trouver une solution.*

*Etant donné que nous sommes déjà à mi-année et quel que soient les réponses apportées aux dossiers cités, le Bureau du CE estime que nous pouvons dégager un peu plus de 500 000 € pour ouvrir la plupart des activités subventionnées les plus attendues.*

*Le budget prévisionnel ci-dessous prend en compte la première version de l'accord atypique sur les subventions du CE dans lequel la Direction a d'ores et déjà annoncé qu'elle verserait en 2014 la somme de 1 500 000 € pour le budget des ASC. »*

D. Dépenses liées au fonctionnement des ASC :

Les dépenses liées au fonctionnement des ASC représentent **2,80%** de la subvention annuelle versée par FMM au titre des ASC (1 632 130,42 €).  
Leur coût global s'élève à **45 774,41 €**

Elles couvrent :

La Banque :

Compte bancaire : **30 €**

Location de deux TPE (Terminal de Paiement Electronique) : **19,20 €**

Accès Amex : **84 €**

Les commissions :

Commissions paiement par carte bancaire (0,45%) : **886,53 €**

Commissions American express (forfait dépendant du C.A) : **145 €**

Commissions chèques CESU (Chèque Domicile) : **467,76 €**

Pour information, Tir Groupé - Sodexo (chèques cadeaux) nous offre les frais de commission.

Matériel :

Pour pouvoir imprimer sur place les billets de spectacle vendus via la plateforme France Billet, le Comité s'est doté de deux machines (appelées «boca »).

**Coût : 2148 €**

Pour information, le Comité en possède une troisième, héritée du CE de France 24.

Consommable :

Réassort de billets vierges pour les Boca de France Billet : **112,56 €**

Frais de représentation et de déplacement :

Accueil de visiteurs ou prestataires dans nos bureaux (café, boissons, restaurant d'entreprise, mission, cadeaux/remerciements) :

Chargée de relations et négociations commerciales : **581,36 €**

Secrétaire : **102 €**

Le Comité : **433 €**

Communication :

Les frais de communication s'élèvent à **1828 €**. Il s'agit de 50% des factures de la licence et du nom de domaine du site Internet du Comité fourni par la société Admin. Il permet de diffuser à l'ensemble du personnel les propositions d'activités ou de partenariat liées aux ASC. Le site permet aussi aux ouvriers-droit de consulter leur consommation.

Pour information, 1828 € ont donc été aussi dépensés en frais de communication via le site Internet pour le fonctionnement de l'instance.

(le coût global de gestion du site Internet est tout de même à minorer puisque la société Admin nous a consenti une ristourne de 500 €, mais sur une facture plus large où il est

difficile de dégager, à prorata, ce qui pourrait être imputé au site Internet tant pour les ASC que pour le fonctionnement).

Par ailleurs, 130 communiqués (fonctionnement de l'instance et ASC) ont été envoyés par mail aux adresses professionnelles des salariés via Outlook fourni par l'entreprise. Aucun coût pour le Comité.

Comptabilité\* :

Pour assurer la gestion comptable des ASC, le Comité s'est doté d'un logiciel et d'une assistance comptable fournis par la société Admin.

**Coût : 11 860 €**

Comme pour le coût du Site Internet, il s'agit ici de la moitié de la facture concernant le fonctionnement courant du logiciel de comptabilité I-Deal fourni par la société Admin et l'assistance comptable (résolution votée en séance plénière du CE le 8 décembre 2014). Par ailleurs, des charges spécifiquement liées au logiciel I-Deal gérant les ASC sont imputées à 100% (importation des fiches adhérents, gestion des fiches adhérents illimitées).

Là encore, il est difficilement possible de donner le coût exact par poste de dépense en prenant en compte la ristourne de 500 € offerte sur une facture plus large.

Remboursement de salaires\* :

Selon l'accord d'entreprise atypique, le CE rembourse à FMM 25% de deux des salaires chargés du personnel mis à disposition.

**Coût : 27 077 €**



E. Revenus du Comité visant le budget des Activités Sociales et Culturelles :

Intérêts du livret épargne : **2130,43 €**

D8 : **465,54 €**

F. Eléments d'analyse portant sur les écarts entre le budget prévisionnel et le budget réalisé :

Comme le préambule de ce rapport le soulignait déjà, le Comité a ouvert les différentes activités sociales et culturelles progressivement au cours de sa première année d'existence. Si la politique générale visant à mixer les activités des ex Comités d'établissement a vite été retenue, il a été plus difficile de la mettre en place car plusieurs inconnues ou incertitudes budgétaires ont animé la vie du CE de FMM en 2014 : l'accord d'entreprise atypique sur les subventions du CE n'a été signé que le 3 octobre et la convention avec le CI-ORTF n'a été bouclée qu'en toute fin d'année pour une date d'effet début 2015.

Comme mentionné dans un chapitre précédent, le premier budget prévisionnel n'a été proposé au Comité que fin juin.

Dans le second semestre, d'autres activités ont été proposées en plus.

Planning de mise en place progressive des ASC subventionnées :

Début février : Cinéma, contremarque sport, remboursement activité sportive ou culturelle

Fin mars : opération exceptionnelle Solidays et Rock-en-Seine

Mi avril : Parcs d'attraction, Aquaboulevard

Fin juin : France billet, chèques cadeau naissance / mariage / pacs, Cesu, remboursement vacances adultes, remboursement vacances enfants, abonnement presse jeunesse, chèque cadeau rentrée scolaire

Début novembre : chèque cadeau Noël adulte (d'abord proposé à 70 € puis réévalué à 80 €), chèque cadeau Noël enfant, spectacle de Noël

En plus, au cours du dernier semestre : opérations spéciales (spectacles, cinéma, Forest Hill Pacha forme), voyage de groupe, linéaire hiver

En héritant de pratiques et politiques d'attribution des ASC très différentes entre les ex-établissements, il était difficile de sentir quels seraient les volumes de consommation des salariés.

Nous sommes partis sur un prévisionnel prudent, tout en mettant l'accent sur les retours, spontanés mais récurrents, que nous avons des salariés sur le sport (salles de sport et subvention sport).

En fin d'exercice, il s'avère que nous avons largement surévalué les subventions nécessaires aux abonnements aux salles de sport et aux subventions sport/culture.

La consommation de la subvention France Billet s'est révélée, elle aussi, moins importante que nous l'imaginions, tout comme la subvention vacances adulte qui était une grande nouveauté pour une majorité d'ouvrants-droit.

La plupart de nos autres prévisionnels sont également plus forts que la consommation réelle en 2014.

Quatre lignes budgétaires dépassent nos estimations mais de quelques centaines d'euros seulement (voire un peu plus de 1000 € pour l'écartle plus important).

En fin d'année, pour toutes ces activités subventionnées des ASC, nous avons dépensé 894 933 €. C'est bien en dessous de la subvention ASC donnée par l'employeur en 2014 (1 632 130,42 €).

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par une vigilance budgétaire compte tenu des inconnues pouvant peser jusqu'en fin d'année sur des dossiers encore en négociation et pouvant avoir un impact important. Il est aussi dû à la mise en place d'un CE commun pour lequel nous n'avons aucune référence sur les volumes de consommation.

Nous arrivons à un budget total de 1 632 130,42 € en 2014 avec la régularisation donnée dans le premier trimestre 2015 (un élément inconnu en cours d'exercice).

Entre les dépenses pour les activités des ASC et le fonctionnement de ces dernières, en 2014, nous avons dépensé 940 707,41 €.

**G. Liens entre les membres du CE et les prestataires ou les personnes proposant des activités ou produits lucratifs :**

Ce chapitre sera un chapitre légal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cependant, il ne nous semble pas qu'il y ait des liens entre les membres du CE et des prestataires ou personnes proposant des activités ou produits lucratifs.

Notez que le CE a servi d'intermédiaire pour proposer les activités ou produits suivants émanant de salariés de FMM, non membres du CE :

Michel Mignon, chef de production à France 24 est propriétaire d'une chambre d'hôte particulière, sous une bulle sur une terrasse de Paris. Michel a proposé de faire bénéficier les salariés de France Médias Monde, entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre, d'une réduction de 20% pour une nuit pour deux personnes (comprenant le petit-déjeuner et une bouteille de champagne).

En avril, le Bureau a accepté de relayer cette information via un communiqué auprès de l'ensemble du personnel.

Alexandre Seban, journaliste pigiste au service des sports de la rédaction de RFI est l'auteur de « l'histoire du Brésil au mondial », édition De Boeck. Alexandre a proposé de faire bénéficier les salariés de FMM du prix auteur.

En décembre, le Bureau a accepté de relayer cette information et de vendre le livre au bureau d'accueil du CE. Le CE n'était qu'un intermédiaire. Les chèques ont été libellés à l'ordre de « De Boeck Editions ».

Fabienne Meka, maquilleuse à France 24, avait mis en dépôt-vente au CE de France 24 une série de pochettes en cuir. Le Comité de FMM a repris cette activité lors de sa création. Les chèques sont libellés à l'ordre de Fabienne Meka. L'argent liquide lui est remis.

Dans les trois cas, le Comité n'a versé aucune subvention ni pris de % sur le C.A réalisé par les salariés en question. Comme mentionné, le comité n'a été qu'un intermédiaire.

#### **IV. Description et évaluation du patrimoine**

Le Comité ne dispose d'aucun patrimoine de valeur.

Il est propriétaire de quelques éléments de mobilier ou de décoration (achetés ou légués par les ex Comités d'établissement) et de deux coffres forts (légués par FMM).

Le seul achat important en 2014 est l'acquisition d'un babyfoot, payé pour moitié par FMM.

## V. Engagements en cours et transactions significatives

Les cinq plus grosses transactions :

France Billet	279 897 €
Club Med Gym	207 400 €
Tir Groupé (Sodexo)	194 152,80 €
Forst Hill (contremarques Pacha Forme)	60 900 €
UGC	45 895,50 €

La facture France Billet inclus, outre les billets de spectacles achetés, nos achats de billets Disneyland Paris et Gaumont-Pathé.

Les cinq plus grosses factures acquittées en 2014 incluent des chèques-cadeau naissance ou mariage, des billets UGC et Pathé-Gaumont et des contremarques Pache Forme et Club Med Gym encore en stock en 2015.

Par ailleurs, sur des factures plus petites, nous avons aussi encore en stock en 2015 des billets Parc Astérix et zoo de Vincennes, MK2, TS30, CGR, Parc aquatique Aquaboulevard ainsi que des balles de babyfoot et du champagne.

Nous avons réglé en 2014 un acompte pour le week-end de ski 2015 (7920 €) et un autre pour le linéaire hiver Pierre&Vacances, à cheval sur 2014 et 2015 (8817,50 €).

## **VI. Points de vigilance et conclusion**

L'animation et l'encadrement de l'équipe a pris beaucoup de temps au Secrétaire. Les personnels détachés au CE de FMM viennent de deux univers différents, France 24 et RFI. Certains ont l'habitude de travailler avec un Secrétaire et un Bureau très présent, d'autres ont eu l'habitude d'une autonomie quasi-totale. Chacun doit trouver de nouvelles marques et les procédures de travail doivent être unifiées et assimilées.

Le travail de cette première année, au niveau de la cohésion de l'équipe et des différentes procédures à respecter, n'a pas été simple à réaliser. Il est toujours à l'œuvre.

La politique voulue par le Bureau, en donnant à une majorité de salariés de FMM des subventions et avantages jusqu'alors inconnus, a aussi fait varier les volumes de travail et de traitement des ventes et des dossiers.

Ne sachant pas combien d'ouvrants-droit nous aurions à recevoir et à gérer, il a fallu plusieurs mois pour se rendre compte de cet impact réel sur le travail du personnel mis à disposition. L'appréciation n'a pas été facile à faire puisque les ASC se sont ouvertes progressivement au cours de l'année.

La procédure de gestion des stocks et des inventaires a aussi été un point délicat à gérer. Le Bureau a rencontré des dissonances dans les habitudes et les modes de travail et a dû sensibiliser l'équipe à de nouvelles procédures.

Cette première année d'exploitation a été riche d'enseignement dont on retrouve l'impact dans les modifications apportées en 2015 à deux reprises dans les règles d'attribution des ASC par exemple.

Le travail n'est pas simple pour le Secrétaire également. Il doit suivre la vie de l'instance mais gérer aussi en parallèle, au quotidien, l'équipe mise à disposition pour les ASC et assumer une partie du travail de gestion des ASC pour ne pas surcharger les journées des trois salariées. L'étendue des tâches à effectuer et à contrôler ne permet pas d'être en permanence dans le bureau d'accueil des salariés. De ce fait, les trois personnes travaillant pour le Comité conservent une très grande autonomie de travail. Cette configuration, basée sur la confiance, implique une grande rigueur de travail et de gestion, notamment comptable mais aussi dans le suivi des stocks, les ventes, le respect du règlement, etc.

Le logiciel de comptabilité était configuré en comptabilité de trésorerie quand nous en avons hérité du CE de France 24. Nous nous sommes rendu compte, sur les conseils des experts dédiés aux dévolutions et sur ceux de l'expert-comptable du Comité que ce mode de gestion n'était pas adéquat pour un CE aussi gros que le notre. Nous avons décidé de passer toutes les écritures et la gestion en comptabilité d'engagement. Mais sur les conseils des professionnels du chiffre, il valait mieux terminer l'exercice en comptabilité de trésorerie et commencer l'autre système avec la nouvelle année.

Cette première année d'exploitation du CE en comptabilité de trésorerie a demandé beaucoup de travail de recoupement d'informations aux experts-comptables, à la personne dédié à la comptabilité au CE et au comptable d'Admin.

Nous avons perdu beaucoup de temps dans l'établissement de ces premiers bilan et comptes de résultat à cause de ce départ inapproprié.

La mise en place du CE se poursuit en 2015. Il va bien falloir deux ans pour arriver à une vitesse de croisière, peaufiner les règlements, les méthodes et volumes de travail et continuer à créer une cohésion d'équipe tout en s'assurant que le travail est effectué dans les règles.

Deux années ne seront pas de trop certainement aussi pour évaluer les volumes de consommation des ouvrants-droit et orienter les budgets et montants des subventions en conséquence.

Notre bilan est largement positif. Le Comité termine l'exercice 2014 avec une très confortable réserve budgétaire pour les ASC, due à la mise en place progressive des activités cette année et aux apports financiers des dévolutions. Le Budget de fonctionnement possède aussi une réserve non négligeable.